

tablissement d'un système téléphonique en rapport avec le service postal ? Est-ce parce que sir William Mulock demandait cette réforme qu'on lui a signifié qu'il devait s'en aller, ou que l'on a trouvé qu'il n'était plus d'aucune utilité dans le gouvernement ? Ou a-t-il de son propre mouvement abandonné son portefeuille ? Une réponse devrait être donnée à ces questions. Le motif que donnent les organes du gouvernement de la retraite de sir William Mulock est très amusant. La raison donnée, c'est que sa santé l'a obligé de prendre sa retraite. Toutefois, dans le même temps, il acceptait la position de juge en chef de la cour d'échiquier d'Ontario. Cet homme dont la santé ne permettait pas de continuer à présider le ministère des postes, pourrait-il être plus en état d'assumer la responsabilité de présider la cour d'échiquier ? Cependant, voilà la seule raison que l'on a donnée jusqu'à présent pour expliquer la retraite de sir William Mulock. Mais nous pouvons voir tout aussi clairement à travers une meule de moulin que ceux qui l'exaltaient de la carrière. Nous savons qu'il n'est plus question de la commission du téléphone; que sir William, trouvant qu'il n'avait pas l'adhésion de ses collègues, s'est retiré volontairement, ou qu'on lui a signifié de le faire, comme la même chose fut signifiée à M. Israël Tarte.

Avant de reprendre mon siège je désire corroborer très nettement les remarques faites à cette Chambre, lundi dernier, par mon honorable ami, le leader de la gauche (sir Mackenzie Bowell), relativement à la question de savoir si les membres de la gauche avaient été consultés, ou avaient pris part à un arrangement au sujet de mesures adoptées vers la fin de la dernière session, et entraînant une dépense de deniers publics. Comme mon honorable ami l'a dit, cette prétention a été contredite dans les journaux par des écrivains comme Goldwin Smith et autres, et sachant, lui-même, qu'aucune communication ne lui avait été faite à ce sujet, il m'écrivit une lettre pour savoir si j'avais eu connaissance d'un arrangement de ce genre, et je lui ai répondu, comme je le répète maintenant à cette Chambre, que je n'avais pas été, moi-même, consulté par qui que ce soit dans le parlement sur la question, et que les sénateurs de la gauche, collectivement ou individuellement, n'avaient fait aucune démarche en faveur de l'adoption des mesures en question.

Hon. M. FERGUSON.

Je tiens à déclarer distinctement que la plupart de ces mesures ont quelque chose de bon dans leurs dispositions, et je ne suis pas assez étroit pour essayer de faire du capital politique en faisant miroiter aux yeux du public la dépense résultant de ces mesures. Mais je crois devoir dire sans ambiguïté devant le pays, qu'il est scandaleux que le gouvernement ait tenu dans sa manche jusqu'aux dernières heures d'une session d'aussi importantes mesures pour les faire ensuite adopter en bloc. Cette manière de procéder a créé presque un scandale dans le public. Vous ne pouvez persuader les esprits ordinaires qu'il n'y a pas eu là un jeu de la nature d'une entente louches. Tous croient que, par suite de cette entente, ces mesures furent adoptées précipitamment et sans être discutées. Si ces mesures avaient été soumises dans un temps convenable; si l'on avait donné à la presse le temps d'exprimer son opinion sur leur mérite; si les membres du parlement, eux-mêmes, avaient eu le temps de les lire—ce qu'ils n'ont pas eu quant à quelques-unes d'entre elles—bref, si tout avait été fait au grand jour, je suis convaincu que ces mesures eussent très peu mécontenté le public. Il y aurait eu, peut-être, quelque mécontentement au sujet du bill des pensions. En effet, en examinant cette mesure j'ai été atterré, comme l'ont été nombre de membres des deux côtés de la Chambre, par la nature de ses dispositions. Je n'ai pas hésité alors à donner librement mon opinion aux membres des deux partis politiques. Je leur ai exprimé la surprise que me causaient ces dispositions, et je n'ai jamais pu obtenir une réponse à cette question :

“ Pourquoi la période de cinq années serait-elle le terme fixé, et pourquoi s'est-on servi du qualificatif “ consécutives ” ? Il est vrai qu'en Canada l'on tient généralement à rester longtemps au pouvoir ; mais la chose n'est pas toujours possible. Dans le passé une loi comme celle à laquelle je fais présentement allusion eût été inapplicable. En effet, un homme aurait pu compter à son avoir vingt ou trente années passées dans la vie publique, et il n'aurait pu réclamer une annuité comme celle accordée par la loi adoptée l'année dernière. Pourquoi, par exemple, un homme qui serait entré dans le gouvernement, puis aurait démissionné pour obéir aux dictées de sa conscience, mais qui y serait entré de nouveau après que l'on aurait